

## DEMANDE D'INSCRIPTION.....

Nom de famille (M., Mme, Mlle) \* : .....

Prénoms(s) : ..... Date de naissance (jour, mois, année) : .....

Nationalité : ..... Lieu d'origine : .....

Nom et adresse des parents ou de la personne responsable : .....

.....

Tél. privé : ..... Tél. professionnel : .....

Natel parents (mère/père) : ..... Natel élève : .....

Fax : ..... E-mail : .....

Adresse de l'élève durant ses études : .....

.....

Bulletin à envoyer\* : aux parents / à l'élève / à la personne responsable

Facture à envoyer\* : aux parents / à l'élève / à la personne responsable

Cours choisis : ..... Langues : .....

Option spécifique : ..... Date d'entrée : .....

Prix des cours par année / semestre + Option spécifique : CHF ..... Mensualités : CHF .....

Finance d'inscription : CHF ..... Taxe administrative : CHF .....

Modes de paiement :  Par mois  Par trimestre  Par semestre  Par année

Dernières écoles suivies avec certificats éventuels obtenus : .....

Remarques (informations importantes à signaler) : .....

.....

Attentes spécifiques et besoins : .....

Comment avez-vous connu le Collège ? .....

Ayant pris connaissance du règlement du Collège et des conditions financières, le-la soussigné-e demande l'inscription de l'élève mentionné-e ci-dessus.

Lieu : ..... Date : .....

\* Biffer ce qui ne convient pas

Signature des parent ou de la personne responsable :  
.....

Veillez joindre à cette demande deux photographies de l'élève au format passeport ainsi qu'une copie des derniers résultats scolaires.

# CONDITIONS GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES .....

## 1) Finance d'inscription

La finance d'inscription, non remboursable, n'est demandée qu'aux nouveaux élèves. Ce montant sert à couvrir les frais de dossier et est conservé en cas d'annulation.

## 2) Ecolages

Les ecolages sont valables en principe pour l'année scolaire en cours et sont adaptés en fonction des nécessités. Les jours que les élèves passent au Collège Pierre Viret en dehors des périodes scolaires normales (Noël, Pâques, etc.) font l'objet d'une facturation à part. Aucune réduction de prix ne pourra être accordée pour les vacances ou jours fériés. Les ecolages sont réglés avant le début des cours ou du trimestre concerné.

## 3) Diplômes, certificats et attestations

Les examens pour l'obtention de diplômes, certificats ou attestations, y compris ceux délivrés par le Collège, sont soumis à une finance d'examen. Celle-ci n'est pas comprise dans l'écologie et n'est pas rétrocédée en cas d'échec. En cas de retard dans les paiements, les parents ou la personne responsable acceptent que le Collège Pierre Viret retienne jusqu'à complet règlement: diplômes, certificats et attestations.

## 4) Assurances

a.) assurance responsabilité civile: Il est vivement recommandé aux parents ou à la personne responsable de s'assurer en responsabilité civile, ceux-ci étant responsables d'éventuels dégâts causés par l'élève.

b.) assurance accidents: le Collège assure tous les élèves contre les accidents. La couverture existe sur le chemin direct du Collège, au Collège même et pour les activités organisées par le Collège, pour autant que l'élève ait contracté une assurance maladie.

c.) assurance maladies: l'assurance maladie est obligatoire en Suisse. Les élèves ne sont pas assurés par le Collège. En aucun cas le Collège ne pourra être tenu pour responsable d'une éventuelle négligence de l'intéressé à cet égard.

## 5) Départ anticipé et annulation d'inscription

Le départ d'un élève avant la fin des études pour lesquelles il s'est inscrit doit être annoncé par écrit, trois mois à l'avance pour la fin du trimestre suivant. Les obligations financières restent dues jusqu'à la fin du trimestre suivant. Ces conditions sont valables quelles que soient les raisons du départ anticipé (départ volontaire ou renvoi inclus) et s'appliquent à l'écologie. Si la durée des études est inférieure à 3 mois, aucun remboursement d'écologie n'est prévu en cas de départ anticipé. En cas d'annulation de l'inscription avant le début des cours, le premier trimestre est dû. La finance d'inscription et la taxe administrative, s'il y a lieu, sont dues dans tous les cas et ne sont pas remboursables.

## 6) For judiciaire

Le lieu d'exécution et le for sont à Lausanne. Les parents ou la personne responsable renoncent expressément au for judiciaire de leur domicile. Le Collège Pierre Viret a toutefois le droit d'intenter une action en justice contre les parents ou la personne responsable à leur domicile également. Les relations entre le Collège et les parents ou la personne responsable sont soumises au droit suisse.

## 7) Validité de la demande d'admission

La demande d'admission doit être remplie dans sa totalité et les informations fournies doivent être conformes à la vérité. Lorsque l'élève est accepté par le Collège, la demande d'admission est reconnue comme valide. Elle engage ainsi la pleine responsabilité financière du demandeur et de son représentant légal. Ce contrat est reconductible tacitement chaque semestre.

Par leur signature, l'élève majeur, les parents ou les autres personnes civilement responsables déclarent avoir lu, compris et accepté le règlement du Collège ainsi que les conditions générales et financières, inclus dans le présent document.

Lieu: ..... Date: .....

Signature de l'étudiant: ..... Signature des parents/pers. resp.: .....

Nom et degré de parenté: .....